



FICHE INSCRIPTION ECOLE "ENCRE MARINE"

Académie de Rennes - Finistère

L'élève :

Nom : Prénom(s) : Sexe : M F

Né(e) le : Commune de naissance : Département :

Pays : / Adresse :

Code postal : Commune :

Scolarité demandée : Maternelle : Cycle 2 : Cycle 3 : Niveau :

Responsables légaux :

PARENT 1	PARENT 2
Nom :	Nom de naissance :
Prénom :	Nom marital/d'usage :
Autorité parentale : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Prénom :
Situation de famille (1) :	Autorité parentale : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Adresse :	Situation de famille (1) :
..... (si différente de celle de l'élève).	Adresse :
Code postal : Commune : (si différente de celle de l'élève)
Téléphone domicile :	Code postal : Commune :
Téléphone portable :	Téléphone domicile :
Téléphone travail : Poste :	Téléphone portable :
Courriel :@	Téléphone travail : Poste :
.....	Courriel :@
.....

(1) Célibataire - Marié(e) - Veuf(ve) - Divorcé(e) - Séparé(e) - Concubin(e) - Pacsé(e)

Autre responsable légal :

Organisme : Personne référente :

Fonction : Lien avec l'enfant : Autorité parentale : Oui Non

Adresse précise :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Téléphone travail : Poste :

Courriel :@

Informations périscolaires - Inscription sur le portail famille :

Toutes les informations concernant les services périscolaires sont disponibles sur le portail famille :

- **Connectez-vous sur le site internet de la mairie de LA FORET-FOUESNANT : Vivre ici/jeunesse éducation/pôle enfance :**
- **<https://www.foret-fouesnant.bzh/vivre-ici/jeunesse-education/pole-enfance/>**

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données qui vous concernent (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Responsables légaux : il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour : 1) la transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994)-2) les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004)